

Déclaration de décès

Allocations logement

Mis à jour le 16 décembre 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Comment faire si...

- **J'achète un logement**
- **Tous les «Comment faire si... (particuliers) »**

Une allocation logement peut être versée, sous certaines conditions, à toute personne qui loue ou qui achète un logement. Il existe 3 types d'allocations : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). L'APL est versée en raison d'un critère de financement du logement (conventionné), l'ALF est versée en raison de la situation familiale, et l'ALS est versée dans tous les autres cas.

Articles connexes

- **Aide personnalisée au logement (APL)**
- **Allocation de logement familiale (ALF)**
- **Allocation de logement sociale (ALS)**

Voir aussi...

-

Location immobilière : loyer (particuliers)

- Prêt conventionné (particuliers)

Où s'adresser ?



**Mairie
de Nargis**

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-deces?publication=N20360>